

Janvier à Mars 2026



Le **T**raîne BUISSONS

Bulletin de Nature 18, Association d'étude et de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher



**Dossier ESOD,
changer de
paradigme (p.6)**

**Roger Dupuy,
un chouette hommage
(p.10)**

**Apprendre à
protéger la
biodiversité,
avec FNE Centre-Val
de Loire (p.12)**

**L'éveil du Chemin
de Bascoulard :
De la décharge
sauvage au projet
culturel (p.14)**



Nature 18

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	p.3
Des nouvelles de l'équipe.....	p.4
Et si vous deveniez bénévole à Nature l8 ?.....	p.5
Dossier ESOD / Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : changer de paradigme !	p.6
Roger DUPUY, un chouette hommage !	p.10
Apprendre à protéger la biodiversité avec FNE Centre-Val de Loire	p.12
L'éveil du Chemin de Bascouard : De la décharge sauvage au projet culturel	p.14
Découvrir la nature avec Seek	p.15
Nature l8 en actions.....	p.16
Mission bricolage : Nichoir à mésange bleue	p.18
Conseils lecture	p.20
La recette zéro déchet - 100% naturel	p.22
Le coin des Naturalist	p.23
Les temps forts de 2026	p.24

EN BREF



Découvrez le nouveau livret des sorties...

Une nouvelle saison démarre !

Nous voilà reparti pour une nouvelle année avec le plein de belles sorties nature à vous partager.

Nous avons hâte de vous retrouver et vous transmettre davantage de connaissances sur notre biodiversité départementale !

Nos sorties sont gratuites et ouvertes à tous.

Les inscriptions sont lancées ! A vos réservations !

Le mot de la présidente



Chères adhérentes,
chers adhérents,

Que cette nouvelle année
vous apporte la santé,
des moments qui font
sourire, des rencontres
qui font du bien et plein
de petites victoires du
quotidien.

Dans un contexte environnemental de plus en plus fragile et un climat politique parfois tendu, il est naturel de ressentir des inquiétudes, voir des doutes. Pourtant, à Nature 18, nous faisons le choix de l'action et de l'engagement.

Nous avons une biodiversité très riche en France, mais partout, nous voyons le vivant reculé : dans les champs, les eaux humides... 70 % des haies sont détruites ou tellement taillées qu'elles n'ont plus aucun rôle, 50 % des zones humides ont disparu, les forêts sont surexploitées. Le déclin de ces milieux affecte de nombreuses espèces autrefois, commune (qui voit encore un moineau

friquet, il a perdu 90 % de sa population.). Pourtant, lorsqu'on protège des espèces en conservant ou en restaurant leur milieu, leur population augmente, exemple : le pic noir ou le grand Murin. Chacun a un rôle à jouer : préserver les haies, encourager une alimentation issue d'une agriculture respectueuse de la nature et bien sûr, soutenir nos actions.

Et dans le Cher, nous avons signé un contrat avec le conseil départemental et l'ONF, créant le 24e ENS (Espace naturel sensible). Ce site se trouve dans la forêt domaniale des Abbayes, commune de Verneuil. Ce sont 11 ha avec 3 mares et des alignements de charmes têtards anciens. Merci à Anne-Marie et Jacques Lamy d'avoir œuvré sans relâche pour cette reconnaissance.

En 2026, Nature 18 est une association ancrée sur son territoire, tournée vers l'avenir et profondément humaine. C'est ensemble, avec conviction et bienveillance, que nous continuons à faire vivre et protéger la nature dans le Cher.

**ISABELLE VAISSADE-MAILLET,
PRESIDENTE DE NATURE 18**



Naturalist

L'appli^{par}
nature

Télécharger
l'application



Des nouvelles de l'équipe

Changement de direction : Départ de Justine, Sébastien reprend le flambeau

Chers adhérents,

Après cinq années passées à la direction de Nature 18, le temps est venu pour moi de rejoindre à nouveau la fonction publique territoriale et d'ouvrir un nouveau chapitre de mon parcours professionnel.

Ce fut, pour moi, une très belle expérience humaine car j'ai eu la chance de travailler aux côtés d'une équipe passionnée et engagée au quotidien pour la préservation de la biodiversité. Cela m'a également permis d'apprendre énormément sur le plan naturaliste.

Je tiens à remercier l'ensemble des salariés, administrateurs, bénévoles, adhérents et partenaires pour ce travail à leurs côtés.

À compter du 1er mars 2026, Sébastien reprendra la direction de l'association. Son engagement depuis 15 ans au sein de Nature 18, sa connaissance approfondie de la structure, sa vision et ses compétences constituent de solides atouts pour poursuivre et développer les actions de l'association. Je suis convaincue qu'il saura inscrire son action dans la continuité, tout en apportant un nouvel élan à Nature 18.

Je resterai bien entendu adhérente de l'association, profondément attachée à ses valeurs et à ses missions. J'aurai sans doute l'occasion de croiser certains d'entre vous au détour d'une sortie ou d'un événement.

JUSTINE MOUTIER
DIRECTRICE SORTANTE



Deux nouveaux visages à Nature 18

Léo ROYER et Youenn TANGUY arrivent le 1er février dans l'équipe salariés de Nature 18.

Léo sera chargé de missions faune spécialité entomologie. Il reprendra notamment mes missions autour des papillons, des libellules, du Sonneur à ventre jaune... Avec son arrivée, il développera aussi les activités du groupe papillons qui deviendra éventuellement un groupe plus large autour des insectes !

Youenn occupera un huitième poste en tant que Technicien animateur biodiversité. Il aura des missions similaires à Emilie en réalisant des animations ludiques auprès des scolaires et du grand public. Il aura aussi des missions naturalistes avec des suivis d'espèces à enjeux tout en développant des programmes de science participative auprès des habitants du département.

Ils se présenteront plus particulièrement lors du prochain Traîne Buissons (notamment à travers une photo pour mettre un visage sur leur nom) ou alors venez à leurs rencontres lors de notre assemblée générale du dimanche 08 mars !

Et si vous deveniez bénévole à Nature l8 ?

Être bénévole chez Nature l8, c'est choisir la façon dont vous souhaitez contribuer à la protection de la nature... selon vos envies, vos talents et votre temps disponible.

2 chemins s'offrent à vous :

Participer



S'impliquer

aux animations nature près
de chez vous

aux moments de
convivialité avec les autres
adhérents

aux groupes thématiques
pour découvrir et partager
vos passions

groupe ornitho,
bota, photo et CPN

Vous aimez observer ?
Rejoignez nos suivis naturalistes

Vous aimez bricoler ?
Participez aux chantiers nature

Vous aimez transmettre ?
Devenez animateur bénévole

**Vous voulez représenter
Nature l8 ?**

Aidez-nous lors de nos
événements

...

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : changer de paradigme !

Les « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » sont souvent des hôtes de notre jardin ou de notre quartier. Elles y vivent discrètement, parfois tout près de nos habitations. Considérées comme « indésirables » par la législation française, elles peuvent légalement être tuées tout au long de l'année. Jusqu'en 2016, on les appelait « nuisibles ». Pourtant, ces animaux proches de nous ne sont pas dangereux et leur présence est indispensable à l'équilibre des écosystèmes.

Les services rendus par la nature sont vitaux pour l'existence humaine et une bonne qualité de vie. Certes, les interactions entre les sociétés humaines, la biodiversité et les écosystèmes sont complexes et s'avèrent parfois conflictuelles. Ainsi les activités humaines dégradent significativement les écosystèmes terrestres, la biodiversité et les services qui y sont associés. Les scientifiques estiment que **près d'un million d'espèces est menacé d'extinction** à un rythme qui ne cesse de s'accélérer.

La chasse était à l'origine une pratique de subsistance mais, dans notre société de consommation, elle est devenue une activité principalement de « loisir ».

Pourtant, les nombreuses espèces chassées, généralement considérées comme communes, sont, comme toutes les espèces, **indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes** et participent de l'adaptation de la biodiversité aux changements globaux.

Les ESOD, c'est quoi ?

Toute espèce animale non protégée par la loi peut être classée Espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) pour les motifs prévus par l'article R 427-6 du code de l'environnement à savoir :

- 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquicoles ;
- 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (pour simplifier, les particuliers). Ce dernier motif ne s'applique pas aux oiseaux.

Par ailleurs le droit européen oblige (en théorie) à ce que l'inscription d'une espèce d'oiseau ne soit possible que si des mesures alternatives ont été mises en œuvre, idem pour la martre et le putois.

On le voit ces motifs sont très larges, les contraintes plutôt faibles, et il est donc relativement facile en droit français de considérer une espèce animale comme « ESOD ».

Le classement relève de décisions ministérielles ou préfectorales en fonction des espèces qui sont classées en trois groupes.

De multiples services écosystémiques

Parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou ESOD (voir encadré p.9), les oiseaux comme **la corneille noire, le corbeau freux, la pie bavarde, l'étourneau sansonnet ou le geai des chênes** sont des disperseurs de graines. Ce dernier, comme son nom l'indique, est spécialisé dans la dispersion des glands et contribue à façonner les paysages agricoles et forestiers en y implantant des chênes. Il est qualifié d'« espèce ingénieuse ».

La **corneille noire**, le **corbeau freux** sont de plus des nettoyeurs de la nature : ils éliminent les cadavres d'oiseaux et de petits mammifères évitant la propagation de maladies.

Personne ne conteste que les animaux sauvages puissent occasionner des dommages aux activités humaines, mais le pourquoi de ces « dégâts » et la manière de les prendre en compte ne font pas consensus. La procédure de classement est uniquement à charge et ne tient jamais compte des bénéfices apportés par les espèces. L'abandon en 2016 du terme nuisible au profit de l'acronyme « ESOD » n'a pas résolu les difficultés que pose cette question.

Toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes devraient partager pourtant a priori deux enjeux fondamentaux :

- **préserver les écosystèmes**
- **assurer une cohabitation aussi harmonieuse que possible entre la faune sauvage et les activités humaines.**

Pie bavarde



Corbeau Freux



Corneille noire



Etourneau sansonnet



Peut-on chiffrer les services rendus par le renard ?



Certains mammifères comme le renard roux sont aussi des « ingénieurs ». Ils créent des micro-habitats dans leurs terriers et modifient les paramètres des sols forestiers. Ils dispersent également des graines et favorisent l'établissement de nouvelles espèces, augmentant ainsi la diversité biologique comme le font également la martre, la fouine ou la belette.

Le renard joue également un rôle essentiel dans la régulation des populations de rongeurs et est ainsi un atout économique pour l'agriculture.

Les estimations des économies apportées à l'agriculture par la prédation du renard sur les petits rongeurs varient globalement entre 1000 et 2000 euros par renard et par an, selon une étude réalisée à ce sujet dans le Doubs.

Si on prend le chiffre le plus bas et qu'on le rapporte aux 10 000 renards tués chaque année dans le Cher, c'est un « manque à gagner de l'ordre de 10 millions d'euros par an pour l'agriculture.

En comparaison, les « dégâts » comptabilisés pour le renard (et très largement surestimés) par les chasseurs du Cher pour ces trois dernières années étaient de 105 000 € soit 3,50 € par renard et par an !

Une étude comparative des pratiques dans d'autres pays

Selon « Parangonnage sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) », une étude commandée par le ministère de l'écologie en janvier 2024 à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGED), tous les pays sont confrontés à la gestion des dommages causés par la faune sauvage aux activités humaines, **mais aucun n'a mis en place un dispositif s'approchant de celui de la France et qui consiste à détruire systématiquement les animaux.**

Cette étude comparative a porté sur des États membres de l'Union européenne qui partagent un socle législatif commun (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Pologne) mais aussi sur le Royaume-Uni et les États-Unis. Elle a permis d'identifier des éléments communs : la préservation des habitats, la connaissance et le suivi des populations animales et la prise en compte des équilibres proies-prédateurs, fondamentaux de la gestion durable des écosystèmes dont l'espèce humaine est un élément. L'étude s'est également intéressée à la manière dont d'autres pays gèrent les dommages causés par la faune sauvage et prennent en compte, et le cas échéant en charge, les préjudices induits.

Des « bonnes pratiques » ont émergé de cette analyse qui permettent de réfléchir à une refonte de l'approche de la maîtrise des dégâts occasionnés par les Esod du groupe 2. L'IGED a notamment recommandé de ne pas reconduire l'arrêté triennal qui arrive à échéance en 2026, ce que le gouvernement s'est empressé de ne pas faire !

Il est à noter qu'en France, aucune évaluation de cette politique fondée sur la destruction systématique de centaines de milliers d'animaux chaque année n'a été réalisée par l'État. Pourtant, selon les experts scientifiques, cette pratique est totalement inefficace pour réduire notablement les dommages. Il semble donc plus que jamais nécessaire de faire évoluer la réglementation nationale en s'inspirant des bonnes pratiques observées à l'étranger, en considérant les services écosystémiques rendus par toutes ces espèces et en privilégiant les méthodes alternatives à la mise à mort, **bref en changeant de paradigme.**

L'IGED propose, entre autres, la mise en œuvre opérationnelle d'une nouvelle approche qui pourrait s'appuyer sur trois piliers : **éviter, limiter, indemniser les dégâts.** Elle pourrait être déclinée au plus près du terrain suivant trois principes : **la proportionnalité, la responsabilité et la gestion différenciée.**

Les représentants de Nature 18 à la CDCFS du Cher l'ont proposé et, pour appuyer leur demande, ont fourni des études scientifiques émanant d'institutions reconnues, validées et publiées, mais les représentants des chasseurs et du syndicat agricole majoritaire dans le Cher (la coordination rurale) se sont empressés de les nier et de rejeter cette nouvelle approche,... Les représentants de l'État dans cette commission sont allés dans le même sens malgré le rapport émanant de l'inspection générale de leur ministère... La fédération des chasseurs du Cher a même déclaré lors de la commission que s'ils ne parviennent pas à diminuer les « dégâts », « c'est parce qu'ils ne tuent pas assez d'animaux » !

À Nature 18, nous continuerons à combattre cette approche mortifère y compris devant les tribunaux, en lien avec les grandes associations nationales qui partagent ce combat comme l'ASPAS et la LPO. Et, pour cela, votre appui est précieux.

Dans le Cher, sur la dernière période de trois ans, plus de 73 000 animaux classés ESOD de catégorie 2 ont été tués.

Au niveau national, 1 million de corvidés (corneilles et corbeaux freux) sont tués chaque année.

4 à 500 000 renards sont tués par an au niveau national dont 10 000 dans le seul département du Cher.



Quels sont les problèmes posés par ce classement ?

Le classement ESOD en lui-même est réducteur et anthropocentré en ce qu'il attribue à des espèces animales une valeur en fonction de leur incidence ou de leur intérêt pour l'homme : déclarer une espèce utile ou nocive est un non-sens biologique puisque chaque espèce vivante est un élément clef d'un ou plusieurs écosystèmes pourtant :

- Les services écosystémiques rendus par les espèces ne sont pas pris en compte.
- Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation de cette politique de destruction ni localement ni nationalement.
- Une espèce peut être classée ESOD sur tout un territoire même si les « dégâts » sont faibles et circonscrits à une petite partie de ce territoire
- Les méthodes de destruction utilisées sont cruelles (piégeage, déterrage, tir...) et les méthodes alternatives à la mort sont ignorées.
- La composition des CDCFS, très déséquilibrée, favorise clairement les chasseurs au détriment de l'intérêt général.

Qui sont les ESOD ?

Le premier groupe concerne les espèces animales introduites chez nous : Chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué et bernache du Canada (décision Nationale). Un arrêté ministériel fixe les conditions de destruction de ces espèces.

Le second groupe recense aujourd'hui 9 espèces : la fouine, la martre des pins, la belette d'Europe, le renard roux, le corbeau freux, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la pie bavarde et le geai des chênes. Un arrêté ministériel est pris pour trois ans après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et proposition du Préfet. La prochaine période triennale démarre en juillet 2026. Le 3 décembre 2025, la CDCFS du Cher a émis un avis favorable à la majorité, sans la voix de Nature 18, pour le classement de ces espèces à l'exception de la belette et du geai des chênes.

Le troisième groupe recense des animaux susceptibles d'être classés en fonction de circonstances locales. Il concerne le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier d'Europe (décisions préfectorales après avis de la CDCFS). Un arrêté ministériel fixe la liste et les modalités de destruction et un arrêté préfectoral détermine pour un an quelles sont les espèces classées dans le département.

Quelle procédure ?

Dans chaque département, la CDCFS est chargée de donner un avis sur le classement des espèces. Cette commission présidée par l'État est très majoritairement composée de représentants des intérêts de la chasse, de représentants des intérêts forestiers et de représentants des syndicats agricoles majoritaires (dans le Cher c'est la coordination rurale).

Elle comporte également deux « personnalités qualifiées » généralement favorables à la chasse et deux représentants des associations de protection de l'environnement.

Isabelle Vaissade-Maillet et Philippe Van Nieuwkerke y représentent Nature 18.

Bibliographie et références :

- Parangonnage sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, décembre 2024

- Vivent les corneilles, Frédéric Jiguet, chercheur au muséum d'histoire naturelle de Paris, éditions actes sud

- Au-delà de la controverse, étude des effets de la gestion du renard roux sur les volailles dans le massif du Jura France, étude « hall open science », août 2025

- Les prélèvements des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts réduisent-ils les dégâts qui leur sont imputés ?, étude de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

- « Médiation faune sauvage », fiche sur les Esod publiée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

- Le guide des esod, France Nature Environnement.



Roger DUPUY, un chouette hommage !

Roger Dupuis, c'était le père La Chouette, pour les anciens, et un bonhomme sympa, un peu rugueux, pour les plus jeunes. Faire un portrait de Roger, pas facile. On pourrait en écrire un recueil. J'ai tellement d'anecdotes, et il a tellement d'amis. À la retraite, il avait pour passion la pêche à la truite. Il allait dans le Massif central, vers Bort-les-Orgues, dans un petit gîte, toujours le même. Dans les années 1980, il a rencontré Jean-Paul Thévenin. Il a lu son premier livre, « Approches », et c'est à la suite de cette lecture qu'il est devenu naturaliste. Son jardin, dans sa rue, à La Chapelle-Saint-Ursin, était une véritable forêt vierge. Il était parti en Camargue avec son ami Philippe Renard pour observer les oiseaux, et ensuite, il y est retourné plusieurs fois. Son Express Renault, avec sa grande échelle sur le toit et tout son attirail pour l'affût et l'observation de la faune, était considéré comme un véhicule remarquable.

D'ailleurs, quand on voyait sa voiture, on savait que c'était un sacré bricoleur. Roger était surtout un spécialiste de l'affût de nuit, au blaireau, des rapaces nocturnes et également du brame du cerf.

Son ami Jean-Pierre Thyron a partagé avec Roger de nombreuses sorties nocturnes et ses coups de cœur naturalistes. Ce même Jean-Pierre a toujours apprécié les journées en forêt de Thoux.



Pour le suivi des nichoirs à Chouette Hulotte, et surtout le pique-nique du midi, Roger avait tout prévu : apéro, saucisson, pâté, arrosé d'un bon cépage rangé. Si le paradis existe, Jean-Pierre souhaite ardemment qu'il soit parfaitement installé au paradis des chouettes. Jean-Paul Thévenin a très bien résumé son caractère : franc-parlé, vocabulaire imagé et truculent, humour un peu grinçant, pas apprécié par tout le monde.



Sans contestation possible, un excellent et passionné naturaliste qui ne laissait personne indifférent. Roger était aussi allé traîner dans les Pyrénées sur les traces de l'ours. Il en avait ramené de belles empreintes. Son ami Laurent Arthur m'a confirmé que c'était avec Jean-Jacques Chant qu'il a vraiment vu l'ours dans les Pyrénées. Avec Laurent Arthur, ils ont fait de très nombreuses sorties chauve-souris.



Pendant des années de sorties nature avec Philippe Renard, il faisait de très belles photos de la faune sauvage et de la nature. Il a animé pendant des années la Nuit de la Chouette avec la LPO, toujours avec le souci de transmettre ses connaissances.

Personnellement, il m'a fait voyager avec l'ami Lionel Guillaume dans les forêts et les bois du Cher pendant au moins quatre ou cinq ans. Il avait plus de 60 nichoirs à Chouette hulotte dans les bois de l'Écoron, les forêts d'Allogny, d'Habert, de Soudrain et de Thou. Le pique-nique, c'était toujours en forêt de Thou, au pied d'une futaie de chêne de sept troncs.

Une pensée émue et affectueuse pour ses deux filles qui sont en train de ranger son capharnaüm. Il nous a quittés à 92 ans. Nature 18, la LPO, tous ses amis, ses proches, sa famille... sont bien tristes.

Apprendre à protéger la biodiversité

avec FNE* Centre Val de Loire, c'est à la portée de tous !

Sur le site FNE Centre Val de Loire , on trouve quantité de webinaires sur des sujets divers : les ripisylves, le sol, les mares, la réutilisation des eaux usées traitées...

En plus, chaque année, la FNE CVL organise un séminaire sur une journée à Orléans, en novembre, au MOBE (Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement), gratuit sur inscription, ouvert à tous, y compris agriculteurs et élus.

Cette dernière session avait pour thème :

Identification et préservation des zones humides

1-Définitions, services et objectifs

par Pascale LARMANDE de l'Agence régionale de la Biodiversité.

Les milieux humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, où l'eau (douce ou salée) est présente de façon permanente ou temporaire.

Il existe une différence entre les milieux humides et les zones humides mais c'est surtout une notion réglementaire.

Les « services » rendus sont nombreux : amélioration de la qualité de l'eau, rétention des sédiments, régulation des crues et des inondations, recharge des nappes phréatiques, régulation des températures (tourbières en bon état de fonctionnement), réservoirs de biodiversité...

Elles permettent aussi la pratique d'activités humaines (pêche, chasse, élevage, tourisme...), par exemple en Brenne, en Camargue.

50 % des zones humides ont disparu depuis le début du XXème siècle.

La France a perdu plus des deux-tiers de ses zones humides, avec une disparition de 50% de leur surface entre 1960 et 1990.

Un Plan National des Milieux Humides qui définit des objectifs chiffrés : préservation, développement,

par exemple 50.000 hectares de zones humides d'ici 2026. Ambitieux, n'est-ce pas !!!

2-Approche géo historique

par Bertrand SAJALOLI Maître de conférences au département géographie de l'université d'Orléans.

Il note : « Peu d'espaces français combinent à la fois tous les attributs de la marginalité : isolement, enclavement, relégation, exclusion, difficultés de mise en valeur, faible densité humaine mais aussi, biodiversité, singularité des modes d'occupation, d'appropriation des sols, originalité des activités et ampleur des services fondés sur la nature »

Il existe là aussi des effets de mode : les mares, les étangs, les tourbières, on va ainsi protéger plus certains territoires que d'autres.

Certains fantasmes sont associés à ces zones : mort, envoûtement, mal... D'une façon générale, les zones humides sont très mal vues dans la Bible. La religion justifie ces fantasmes : opposition entre les eaux bienveillantes (pureté, fraîcheur) et les eaux impures, malfaisantes.

Le malheur attaché à ces zones est plus certainement lié aux conditions sociales des agriculteurs exploités par les grands propriétaires terriens, plus nombreux en Sologne qu'ailleurs et avec un sol plus difficile à cultiver.

Encore aujourd'hui, on songe plus dans certaines catégories sociales à éliminer les zones humides qu'à les protéger, dans un souci évident de recherche du profit.

*France Nature Environnement à laquelle Nature 18 est affiliée

3-Gaz à effet de serre, piégeage du CO2

par Elodie SALMON chercheuse au laboratoire des Sciences du climat et de l'environnement

Le périmètre des études est limité : peu de données dans les zones tropicales contrairement à celles des zones tempérées et boréales.

Les zones humides, comme par exemple les tourbières, jouent un rôle crucial, notamment dans le stockage du carbone. Leur dégradation libère des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement climatique.

L'enjeu est donc de protéger et restaurer ces zones humides et d'éviter leur destruction.

La vraie question est le délai d'élimination du CO2 et du carbone dans l'atmosphère.

4-Cartographie et méthodologie

par Vincent LAIGNIEL de la Direction départementale des territoires du Loir-et-Cher.

Ici on nous explique la méthode retenue pour inventorier les zones humides aussi bien en quantité qu'en qualité.

La Bretagne est très bien inventoriée comme la partie est de la France. A l'inverse, les zones comme le Centre sont délaissées et faiblement inventoriées (23 % du Cher seulement est inventorié). Or connaître, c'est protéger.

D'une manière générale, les collectivités locales ne répondent pas aux sollicitations par manque d'intérêt. Le PLU ne tient pas compte de ces zones humides ou pas en dehors des zones urbanisées. C'est peut-être une raison valable qui expliquerait cet état de fait ?

L'inventaire des zones humides se décline en plusieurs parties :

- Pré localisation
- Inventaire terrain « connaissance » (ce n'est pas l'étape la plus facile)
- Examen de la végétation (types d'habitats et de flore) voire faune spécifique, examen du sol (sondages pédologiques)
- Restitution des résultats

En savoir plus ?

Découvrez la rediffusion de la conférence sur Youtube



Actuellement, 70.000 hectares de zones humides sont connus dans la région Centre Val de Loire.

5-Stratégie d'acquisition foncière de l'EPAGE du bassin du Loing

C'est un exemple intéressant d'acquisition de petites parcelles autour du Loing qui est un affluent de la Seine.

Le but est de protéger les zones humides et par conséquent la qualité de l'eau.

C'est à la demande de l'Agence de l'eau que cette structure procède à l'acquisition de parcelles (en collaboration avec la SAFER).

Aucun des agriculteurs ou propriétaires n'est lésé puisque le prix d'acquisition est d'environ 5000 € l'hectare. (Bien évidemment, le prix est sensiblement différent entre l'Yonne, le Loiret et la Seine et Marne)

Le budget de la structure est d'environ 70 000 € l'an, somme relativement raisonnable compte tenu de l'importance et de l'impact de cette action.

La structure restaure aussi des mares, des prairies et des roselières.

Le sol est protégé par l'interdiction des intrants et par l'encouragement de l'écopâturage.

Des baux de pêche et de chasse (dans le but notamment de protéger les terres contre les sangliers qui retournent le sol et causent des dommages aux terres) sont signés.

Conclusion

Nous avons compris, ainsi que les 120 participants, professionnels, militants et quelques élus, qu'il y avait beaucoup de travail pour faire connaître ces zones humides, les répertorier, les protéger pour le bénéfice de la biodiversité et pour le bien de tous.

Ce que nous avons retenu en bref :

Quand on parle de zones humides, on n'a pas toujours les pieds dans l'eau !

Nature 18 s'est emparée depuis longtemps de cet enjeu et continue à sensibiliser, répertorier, préserver et restaurer des zones humides.

DOMINIQUE PICARD & JEAN-LUC CHICHERY
ADMINISTREURS

L'éveil du Chemin de Bascoulard

De la décharge sauvage au projet culturel

Tout commence à l'automne 2024. Au sein de la «ruche» d'Asnières, un petit groupe d'une dizaine d'habitants décide de s'attaquer à une blessure du paysage : un vieux tas de pneus qui défigure le chemin des Sandins depuis des décennies. Ce chemin n'est pas n'importe quel sentier ; il serpente en pleine nature, entre haies et prés humides, tout en faisant le lien entre l'Avenue de la Prospective et la Route des Racines.

Une renaissance écologique et mémorielle

L'action commence par un grand nettoyage. Avec le soutien de l'entreprise Michelin, 10 m³ de déchets sont évacués. Mais au-delà de la dépollution, c'est une identité qui ressurgit. Au fil des discussions, les habitants se réapproprient l'histoire du lieu : c'est ici que le peintre Marcel Bascoulard a passé les quinze dernières années de sa vie, et c'est ici qu'il fut assassiné en 1978.

Dès lors, l'association «Le Chemin de Bascoulard » est créée avec une double mission : fusionner la nature et la culture.

Un site vivant et foisonnant Le projet se déploie aujourd'hui sur plusieurs fronts :

- La protection de la biodiversité : Le site abrite un frêne remarquable (primé en 2024), des iris jaunes et des orchidées sauvages. En décembre 2025, une grande opération de plantation a réuni écoliers et habitants pour planter 230 plants de haies et des fruitiers locaux.

- La transmission pédagogique : Dix panneaux seront bientôt installés pour raconter Bascoulard et expliquer la richesse écologique du site, accompagnés de mobilier urbain conçu pour la contemplation.

- L'imaginaire et le mouvement : Lauréat de «Bourges 2028», l'association fourmille d'idées originales, comme la création d'une «Bascoucyclette» avec les étudiants de la ville, ou la «Bascourution», une grande balade à vélo annuelle sur les traces du peintre.

Un collectif porté par l'enthousiasme

Soutenue par la municipalité et portée par l'aménagement de la future Méridienne Verte, l'association ne compte pas s'arrêter là. Son but ultime reste de protéger ce patrimoine local unique et de cultiver l'émerveillement de tous ceux qui emprunteront ce chemin chargé d'histoire.

Nature 18 soutient ce projet et accompagnera l'association sur le volet biodiversité et animation auprès du grand public.



JOACHIM COSTA
BENEVOLE NATURE 18

Découvrir la nature avec Seek

Alors que les premières manifestations du printemps vont bientôt se faire sentir, c'est l'occasion d'explorer la biodiversité qui nous entoure.

Une application simple et intuitive, « **Seek by iNaturalist** » cette application entièrement gratuite, sans création de compte, vous accompagnera dans la découverte de la biodiversité, l'occasion de débiter ou de parfaire ses connaissances.

Destinée au grand public, aux débutants et aux jeunes utilisateurs, elle encourage l'exploration de la nature grâce à une reconnaissance immédiate des espèces, dans une interface conviviale.

Comment ça marche ?

Seek propose d'identifier en direct une plante, un champignon, un insecte, ou tout autre organisme vivant grâce à la caméra de son téléphone.

Seek utilise les millions d'observations validées d'iNaturalist comme base de données pour sa reconnaissance visuelle de 80.000 organismes dans le monde. L'application compare l'image à sa base et tente de l'identifier en quelques secondes. Seek se présente comme la version ludique et grand public d'iNaturalist. (Attention à ne pas confondre l'application iNaturalist avec l'application Naturalist, laquelle facilite les relevés de terrain des naturalistes, en vue d'alimenter des bases de données régionales).

Les limites à connaître : Il arrive parfois que Seek ne puisse pas identifier une espèce. Dans ce cas, il convient de multiplier les angles de vue pour améliorer les détails, la lumière, la netteté. En l'absence de qualité de la photo ou de clarté des caractéristiques morphologiques, l'identification peut s'arrêter à la famille ou au genre, sans aller jusqu'à déterminer l'espèce. Il peut arriver exceptionnellement que Seek commette une erreur. N'ayant pas la puissance de détermination d'un ouvrage spécialisé, on peut

s'assurer de l'exactitude du résultat en faisant une recherche inversée en ligne.

Les plus : Au-delà de la simple identification, Seek propose de prendre en photo l'espèce déterminée, et d'enrichir ainsi ses observations, au fur et à mesure des sorties, observations centralisées dans un historique consultable à tout moment. Chaque nouvelle espèce photographiée s'accompagne alors d'informations plus détaillées.

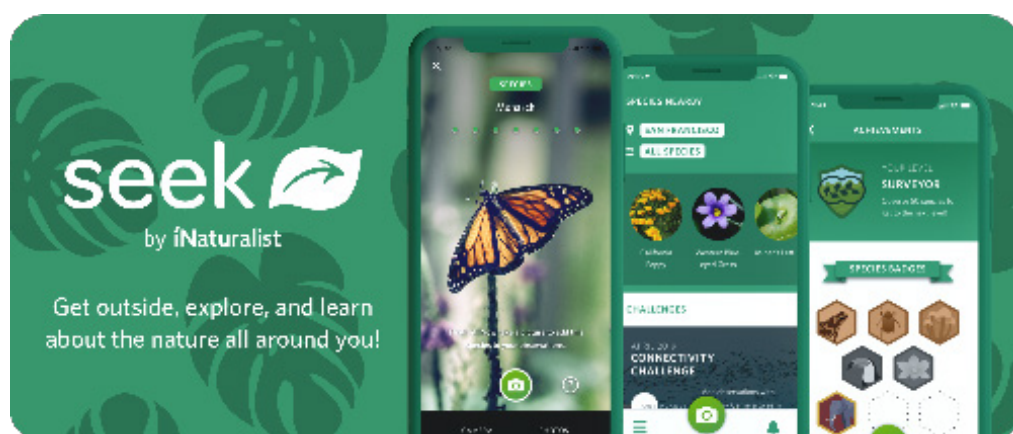
Pour pimenter les sorties, encourager la curiosité et la régularité, Seek propose de relever des défis d'observation ou des badges à débloquent.

Usage privé ou collaboratif ?

A ce stade, l'utilisateur n'a partagé aucune donnée. Mais les utilisateurs peuvent faire le choix à tout moment d'exporter leurs données vers iNaturalist, plateforme ouverte à tous, en vue de partager leurs observations avec une vaste communauté de naturalistes et de scientifiques. Il faut alors lier explicitement l'application Seek à un compte iNaturalist et autoriser le transfert. Les données identifiées seront alors validées (ou pas) par la communauté, ce qui confirmera l'analyse de Seek. Activer la géolocalisation permet à l'application de ne proposer que des espèces susceptibles d'être présentes à cet endroit.

Seek s'analyse donc comme un outil pédagogique simple et puissant à utiliser sans modération, seul ou en famille pour explorer la biodiversité qui nous entoure, à la maison, au jardin, en balade.

Seek est disponible gratuitement sur les principaux systèmes d'exploitation mobiles, à savoir Android et iOS.



ISABELLE MALAPERT
ADMINISTRATRICE

Nature 18 en actions

Dans l'objectif de reconquête de la biodiversité, Nature 18 s'est lancée dans des programmes de restauration de milieux naturels, notamment à travers les mares.

Ces zones humides offrent de multiples fonctions (amélioration de la qualité de l'eau, régulation des inondations, réservoir de biodiversité, support pédagogique...).

De nombreuses espèces animales et végétales vivent dans la mare, et ne peuvent vivre dans un autre milieu humide. C'est pour cela que cette zone humide (parfois petite) est indispensable à la biodiversité de nos campagnes.

Dans la continuité des années précédentes, Nature 18, en 2025, a restauré 34 mares sur le département. Plusieurs secteurs du département sont concernés : le Nord-Est à Savigny-en-Sancerre, l'Est du département à Mornay-Berry, Villequiers, Montigny,

Morogues... l'Ouest à Plou, Limeux, Vierzon et le sud du département à Saint-Amand-Montrond, Sancoins. Ces mares sont parfois la propriété de collectivités, parfois de propriétaires privés (notamment des agriculteurs).

En 2026, d'autres projets de restauration sont attendus (Ardenais, Saint-Georges-de-Poisieux, Epineuil-le-Fleuriel, Chambon...).

Vous connaissez un propriétaire ayant une mare située dans un milieu naturel en mauvais état écologique?

N'hésitez pas à lui évoquer cette action. L'accompagnement de Nature 18 est à la fois technique et financier*.

*partenaire financier : DREAL Centre Val de Loire, Fond Vert, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Avant travaux



Après travaux



Et au-delà des mares, on plante des arbres !

Nature 18 a été missionnée par la Communauté de Communes de Bourges Plus pour accompagner les collectivités dans leur projet de plantation d'arbres/arbustes.

L'accompagnement consiste à rencontrer la commune concernée sur le terrain pour les aider techniquement dans leur projet : type de plantation, les essences adaptées au sol, caractéristiques du projet (superficie, lieu...), recommandations techniques, les besoins...

Après cette rencontre, Nature 18 propose une note technique et fait réaliser les devis nécessaires pour le projet (devis des plants, fournitures et si besoin devis d'aide à la plantation).

Cela permet à la collectivité d'accéder aux financements nécessaires pour réaliser leur projet.



Dans ce cadre :

- la commune de Saint-Michel-de-Volangis a planté 90 arbres sur sa commune, notamment le long d'un chemin communal agricole.
- La commune de Plaimpied-Givaudins va planter, début 2026, 2200 arbres/arbustes en plaine agricole.
- La commune de Berry-Bouy va planter début 2026 au minimum 400 arbustes le long de la D160 sur une parcelle communale.

Dans un autre cadre, Nature 18 a accompagné la commune des Aix d'Angillon dans la plantation d'une haie le long de leur étang communal : projet qui avait été proposé par l'association suite à l'Inventaire de Biodiversité Communale.



Les moutons s'invitent au camp de César



En partenariat avec Eco-pâturage du Berry, des moutons découvrent le site naturel du Camp de César sur la commune de La Groutte.

Nature 18 a en gestion ce site communal depuis les années 90 et l'entretien du site se faisait généralement de façon mécanique (debroussaillage). Un entretien ponctuel du site par les moutons (trois semaines en janvier-février) permettra de maintenir le milieu ouvert et préserver sa flore remarquable.

SEBASTIEN BRUNET
DIRECTEUR

Mission bricolage

POURQUOI BRICOLER AVEC NATURE 18 ?

Une équipe de bénévoles fabrique tout au long de l'année nichoirs, gîtes et mangeoires utiles à de nombreuses espèces du Cher

Ce groupe bricolage est au service de Nature 18 et de la biodiversité, en lien avec nos actions de terrain : chouette hulotte · Oiseaux des jardins (ODJ) · busard · et bien d'autres...

ENVIE DE PARTICIPER ?

Vous souhaitez apprendre et essayer, accompagné(e) par l'un de nos bénévoles ?

Inscription par téléphone

contact@nature18.org

Nous vous mettrons en relation avec un référent bricolage

FICHE PRATIQUE : Nichoir à mésange bleue

1. LE BOIS

À acheter de préférence en scierie locale

- Essence conseillée : Douglas ou chêne
- Épaisseur : 18 à 22 mm

Plus résistant, plus durable

2. LE MATÉRIEL

Au choix, selon votre équipement :

- Scie à onglet
- Scie sauteuse
- Scie à bois classique

+ Vis : 3,5 x 40 mm

3. FABRICATION & INSTALLATION

Un plan de fabrication vous est proposé pour réaliser un nichoir à mésange bleue

Idéal pour la période hivernale

Installation possible dès le mois de février, avant la nidification

UN PETIT GESTE, UN GRAND IMPACT

Vous apprenez à bricoler;

Vous partagez un moment convivial;

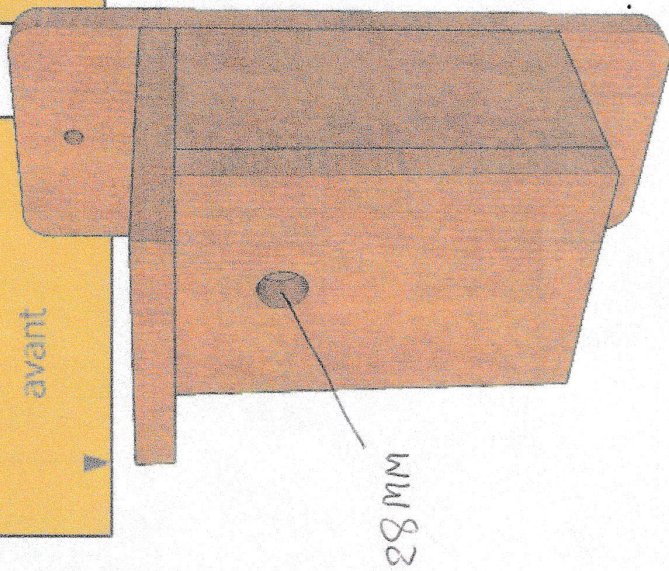
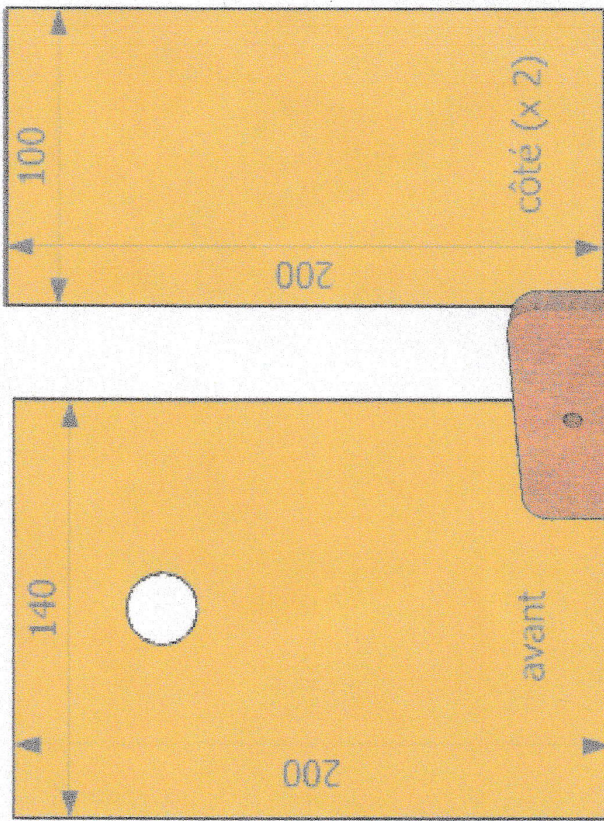
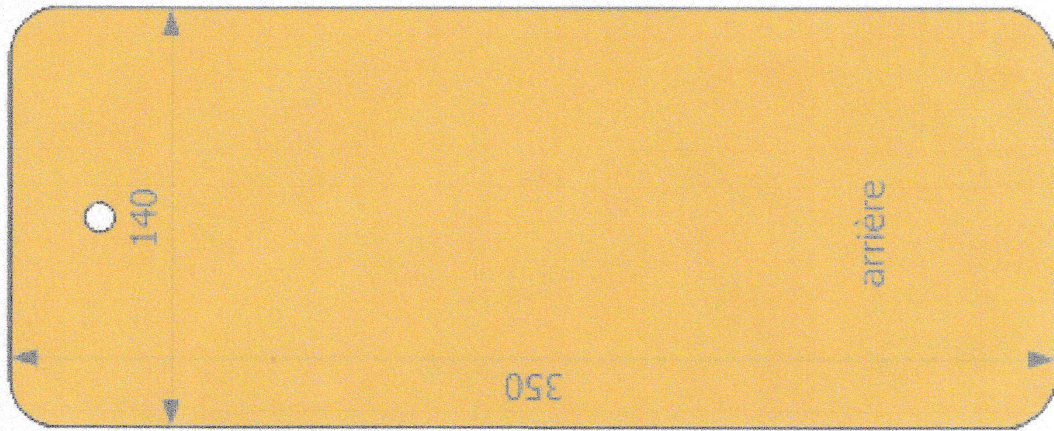
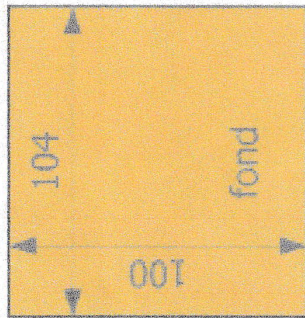
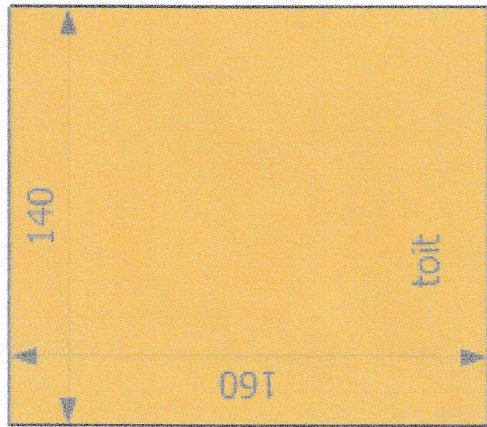
Vous contribuez concrètement à la protection de la nature dans le Cher !



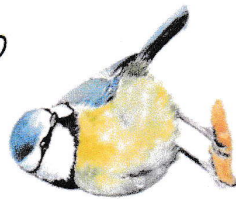
Bricoler pour Nature 18, c'est agir concrètement pour la biodiversité locale !

nichoir boîte à lettres

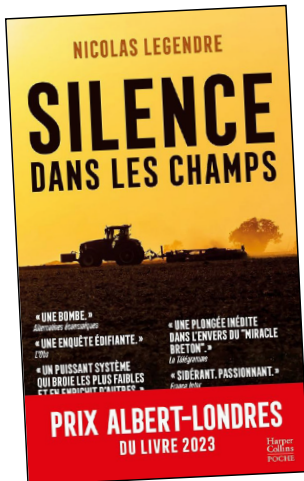
MÉSANGE BLEUE



Nichoir à Mésange bleue



Conseils lecture



Silence dans les champs (Nicolas LEGENDRE) (Editions Arthaud)

Nicolas LEGENDRE : journaliste et photographe, fils de paysans, né en 1985. Correspondant du Monde entre 2016 et 2023. « Silence dans les champs » est le résultat de 7 années d'enquête, livre pour lequel il a obtenu le prix Albert Londres en 2023 et qui lui a aussi valu d'être accusé d'être un militant d'extrême-gauche et de faire partie du « système Léraud ».

Induit en erreur par le titre qui m'avait fait penser au livre de Rachel Carson « Printemps silencieux » (1962) dénonçant la chute de la biodiversité due à l'agriculture intensive, j'avais en fait en main quasiment le complément de la bande dessinée d'Inès Léraud « Champs de bataille » (2024) qui retraçait l'implacable machine à transformer l'agriculture que fut le remembrement (voir le Traîne-Buissons de...).

Dans les deux cas, l'enquête est centrée sur la Bretagne. Nicolas Legendre dissèque le fonctionnement de l'agriculture intensive et productiviste (avec l'agro-industrie pour la transformation) mise en place à la suite de ce remembrement. Le titre, lui, fait référence au système qui s'impose à tous et principalement aux agriculteurs priés de produire et de ne pas critiquer, encore moins de tenter d'en sortir.

Tout ça au nom de « nourrir la France à pas cher » et non de nourrir la France, comme c'était le cas à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale !

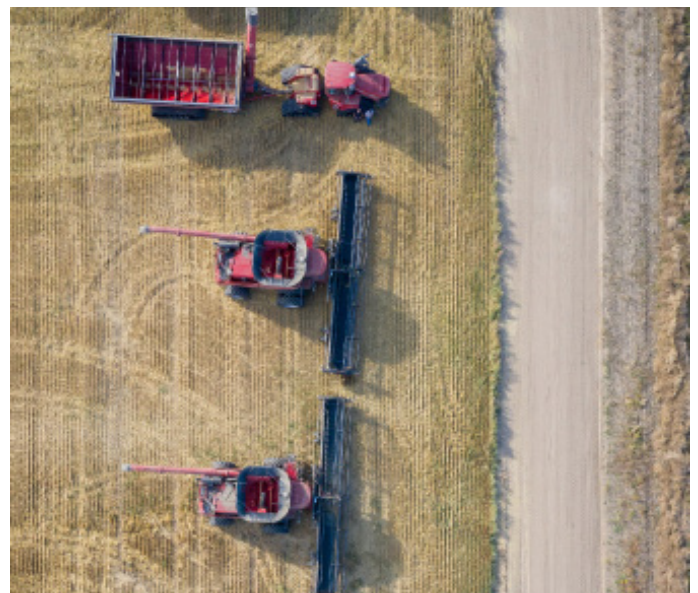
Et tout est fait pour museler toute contestation. La « bonne parole » est véhiculée par l'écosystème : les Chambres d'agricultures, les lycées agricoles, le syndicat majoritaire, la presse spécialisée, les banques (Crédit Agricole en tête), les coopératives agricoles qui vendent les engrais et autres phytosanitaires et achètent les productions, les semenciers, les marques de matériel agricole...

Et pour les récalcitrants, les mesures de rétorsion sont nombreuses et variées : messages anonymes, propagation de rumeurs, entraves pour l'accès au foncier ou aux financements, multiplication des contrôles, livraison d'animaux de mauvaise qualité (les « queues de lots »).... La liste est longue ! Un

éleveur déclare : « Ce n'est pas la Corse ici. On te tue pas, c'est plus subtil. C'est sournois. »

Florilège de déclarations :

- Privatiser les profits, socialiser les pertes.
- Nous devons abandonner à leur sort les « minables » qui ne nous intéressent pas.
- Seuls les « gros » doivent rester dans la course.
- La pollution c'est la vie. Expliquez-moi à quoi elle sert la rivière !
- Nous avons prouvé que nous pouvons faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. (paroles d'un syndicaliste agricole relaxé après des manifestations... en 1961)
- La ligne rouge en Bretagne, ce sont les écolos, pas le FN (devenu le RN depuis)
- On ne sort pas du système, on y meurt mais on n'en sort pas.



Finissons sur un peu d'optimisme ou quelles pistes pour changer de système (mais ce sera long !) :

- Développement de l'agriculture bio
- Retour à la ferme de polyculture élevage : « L'élevage n'est lié qu'à la terre » (0,4 équivalent temps plein en plus et même 0,9 en bio) et mise en place d'agroforesterie et d'agroécologie.
- Apparition des circuits courts
- Naissance d'associations environnementales : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante...
- La vision d'André Pochon et sa formule célèbre : « Les vaches ont une barre de coupe à l'avant et une unité d'épandage à l'arrière ».
- Et à terme, une agriculture économe dans des systèmes résilients, un modèle à la fois circulaire, économe, productif, et rémunérateur pour les paysans.

En conclusion, « la Bretagne n'est pas un cas à part mais un cas d'école ». L'agriculture française, doit évoluer dans un contexte de dérèglement climatique... mais aussi de mondialisation des échanges. A l'heure de la prochaine signature du Mercosur, on voit bien que la politique actuelle va totalement à l'encontre du modèle agricole que nous appelons de nos vœux.

Pour aller plus loin :

interview de Nicolas Legendre sur France-Inter dans l'émission « La Terre au carré » du 14/03/2025.



JACQUES LAMY
ADMINISTRATEUR



Une bibliothèque rien que pour vous !



Saviez-vous que Nature I8 met à votre disposition une bibliothèque dédiée aux adhérents ?

Comment ça marche ?



Vous choisissez vos livres directement au local



Vous inscrivez vos emprunts sur la feuille d'emargement prévue à cet effet



Vous profitez, vous découvrez, vous partagez



La recette zéro déchet

100% naturel

Lessive au lierre

Ingrédients

Lierre grimpant : 100 feuilles

Eau : 2 litres



Astuce



Mettre 1 à 2 cuillères à soupe de percarbonate dans le tambour de la machine à laver pour blanchir le blanc et / ou éliminer les taches colorées. Faire tourner la machine à 40°C minimum.

En cas de linge très taché, faire tremper le vêtement dans une bassine d'eau très chaude avec 2 CS de percarbonate avant le passage en machine.

- 1 Découpez ou hachez grossièrement les feuilles de lierre.
- 2 Placez-les avec l'eau dans la casserole.
- 3 Couvrez et mettez sur le feu. Faites bouillir 15min puis arrêtez la cuisson.
- 4 Laissez reposer toute la nuit
- 5 Filtrez le liquide à travers une passoire fine pour éliminer les débris de feuilles.
- 6 Ajoutez l'huile essentielle ou la fragrance de votre choix.

**Stockez la lessive dans un contenant bien fermé.
Utilisez environ 15cl par machine.**

Le saviez-vous ? :

Le lierre contient naturellement de la saponine dans ses feuilles, une substance tensioactive sécrétée pour éloigner les parasites et ravageurs. Elle a ainsi l'avantage de disposer de propriétés détergentes et moussantes, tout en étant biodégradables.



Le coin des Naturalist



Les chiffres de 2025

123 502

données sur Faune Cher en 2025
(troisième année record après
2022 et 2023)

La barre du million d'observations
est dépassée sur Faune-Cher !

1 263

espèces
faunistiques recensées sur le
département.

dont **263** espèces d'oiseaux.

Un grand merci

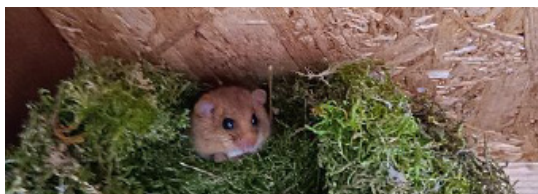
878

record
en nombre de contributeurs.

Les observations de la communauté



Le 21 octobre, Marcel Laplasse partage une photo qu'on lui a transmise d'un Triton marbré, amphibien assez rare dans le département même s'il est bien présent en Sologne et notamment à Sainte-Montaine.



Un joli Muscardin a été observé par Jérémy Hernandez le 30 octobre 2025 sur la commune de Menetou-Salon. Petit rongeur méconnu faisant parti de la famille des loirs et des lérots, nous partirons en 2026 à la recherche des indices de présence de cette espèce pour mieux connaître ses populations dans le Cher.

Rejoignez l'aventure sur Faune Cher



Les temps forts à venir

Assemblée Générale

le 08 mars 2026

C'est le grand rendez-vous annuel de l'association !

Venez découvrir le bilan de 2025 et les actions pour l'année 2026.

À partir de 09h00 - début de l'AG à 09h30

Rendez-vous à Bourges à la salle des Merlattes rue Henri Moissan à côté de nos locaux.



Les rencontres naturalistes

le 03 mai 2026

Une journée pour rencontrer des passionnés de nature, échanger et participer à des inventaires de terrain, entre conférences et sorties sur le terrain.

Programme à venir, contactez-nous pour plus d'informations. Rendez-vous au centre socio-culturel d'Orval.

Journée mondiale des Blaireaux

le 15 mai 2026

À l'occasion de la Journée mondiale du blaireau, Nature 18 s'associe à l'ASPAS pour mieux faire connaître cet animal et se mobiliser à ses côtés.

Rejoignez-nous ! Infos à venir.



Nature 18

Association départementale pour l'étude et la Protection de la Nature et de l'Environnement dans le Cher

Local associatif des Merlattes · 16, rue Henri Moissan · 18000 Bourges
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h · 02 48 70 76 26 · e-mail : contact@nature18.org
www.nature18.org · Facebook : @Nature18 · Faune Cher : <https://www.faune-cher.org/> · Instagram : [association_nature_18](https://www.instagram.com/association_nature_18)

Crédits photos et illustrations : Couverture : Jean-Luc Coupeau; Nature 18, sauf mention particulière.

Relecture : Isabelle Malapert, Françoise Vasse & Philippe Van Nieuwerkerke

Coordination de rédaction et mise en page : A.MOREAU

Le contenu des articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engage pas Nature 18.